

## Communiqué de presse

Paris, le 22 mai 2015

<b>Offre transitoire : l'AFIEG demande la communication des coordonnées et des caractéristiques de consommation des sites qui vont se retrouver sans fournisseur</b>
--

Cinq mois après l'échéance du 31 décembre 2014 pour les consommateurs concernés par la fin des Tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz et à quelques mois de l'échéance du 31 décembre 2015, l'AFIEG demeure particulièrement préoccupée quant au bon déroulement de cette étape importante de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

L'AFIEG estime que des mesures particulières devraient être mises en œuvre afin de permettre à la communauté des fournisseurs de jouer un rôle d'information et de conseil à destination des nombreux consommateurs qui demeurent insuffisamment informés sur la résiliation de fait de leur contrat réglementé de fourniture.

Dans une communication récente la Commission de Régulation de l'Énergie a fait savoir que 10 000 sites concernés par la fin des TRV gaz au 31 décembre dernier n'avaient toujours pas souscrits à une nouvelle offre de fourniture. Ces sites se retrouvent *de facto* fournis par une offre dite transitoire, dont la durée maximale est fixée à six mois par la loi. En conséquence, ces 10 000 sites se retrouveront sans fournisseur de gaz naturel au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Cette situation préoccupante confirme malheureusement les craintes exprimées régulièrement par l'AFIEG quant à l'insuffisance de l'information disponible, tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs, pour préparer cette échéance. En particulier, l'AFIEG souhaiterait que les coordonnées ainsi que les caractéristiques de consommation de ces sites soient transmises à l'ensemble des fournisseurs de gaz naturel afin que ces derniers soient en mesure d'identifier ces consommateurs et de leur proposer, dans les meilleurs délais, une nouvelle offre de fourniture. L'AFIEG estime qu'une telle mesure permettrait de lever le risque de voir un grand nombre de consommateurs professionnels sans contrat de fourniture au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Elle permettrait aux consommateurs les moins informés d'être sollicités par différents fournisseurs, de disposer d'un délai raisonnable pour faire jouer la concurrence et de bénéficier *in fine* de conditions optimales de fourniture. L'AFIEG estime enfin que, de manière similaire, la liste des sites qui passeront en offre transitoire d'électricité ou de gaz au 1<sup>er</sup> janvier 2016 devra être également communiquée à tout fournisseur qui en fera la demande.

Etaient concernés par la fin des TRV au **31 décembre 2014**

Les sites dont la consommation annuelle de gaz est supérieure à 200 000 KWh (60 000 sites dont 10 000 demeurant fournis en offre transitoire)

Sont concernés par la fin des TRV au **31 décembre 2015**

En électricité : les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA (430 000 sites)

En gaz : les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 30 000 KWh (110 000 sites)

*L'AFIEG, créée en mars 2012 et présidée par Marc Boudier, entend être un interlocuteur clef des pouvoirs publics et présenter, au bénéfice du consommateur, une alternative aux dysfonctionnements actuels des marchés de l'énergie. Ses membres sont ALPIQ, ENEL, EON, VATTENFALL, BKW, GAZPROM Energy; NOVAWATT et ENOVOS sont pour leur part membres associés. L'AFIEG souhaite promouvoir une réelle concurrence et apporter une expertise neuve et indépendante sur les enjeux énergétiques français, fondée sur l'expérience de marchés ouverts en Europe. Présents en France depuis de nombreuses années dans la production et la fourniture d'électricité, les industriels membres de l'AFIEG souhaitent apporter leur savoir-faire au système électrique français.*

Contact Presse : Atlas Public Affairs : Pierre-Damien Grosjean Tel : 01.75.42.95.94